

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 mars 2010 à 20 HEURES 30**

L'an deux mille dix et le lundi vingt neuf mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de réunions de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle CROUHY, Maire

Présents : Mmes et M.M CROUHY Michèle, MAURIN Monique, ROUX Jeanne-Marie, BARTHELEMY Jean-Paul, GASPARD Renault, GRENET Michel, FOUQUE Michel, ROUSTAND Jean Pierre, VILLECROZE François.

M GOMEZ Frédéric absent excusé,
MME SCALAS Nadine absente.

M. Michel FOUQUE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

**I. COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION DES BUDGETS
GENERAL ET EAU/ASSAINISSEMENT 2009 :**

Adoption à l'unanimité des COMPTES ADMINISTRATIFS avec AFFECTATIONS DES RESULTATS ainsi que des COMPTES DE GESTION du Trésorier relatifs à l'exercice 2009.

II. BUDGETS 2010 :

1. **BUDGET GENERAL :**

ADOPTION DES TAUX DES 3 TAXES LOCALES :

Le taux des 3 taxes directes locales est reconduit comme suit :

Taxe d'Habitation	8.76
Taxe Foncière Bâti	16.45
Taxe Foncière Non Bâti	29.22

Décision adoptée à l'unanimité.

BUDGET GENERAL 2010 :

Le détail des prévisions budgétaires 2010 est présenté en dépenses et en recettes.

Le budget dont les prévisions s'équilibrent en dépenses et recettes de la manière suivante est adopté à l'unanimité :

- Investissement = **335 786 €**
- Fonctionnement = **574 237 €**

L'octroi des subventions aux associations et autres organismes étaient jusqu'alors décidé par les communes et pris en charge par le budget de la communauté de communes. A compter de cette année, ces frais seront pris en charge par chaque commune au sein de leur propre budget.

Elles sont donc prévues dans les dépenses de fonctionnement pour 2010.

- Amicale des Sapeurs Pompiers de Manosque = 400€
- Sté de chasse de St-Martin-Les-Eaux = 650€
- SDIS = 120€ (destinée à leur congrès départemental).

Décision adoptée à l'unanimité.

Notre commune a également versé une cotisation au Fonds de solidarité pour le Logement en 2009 (0.61€ par habitant), la décision est reconduite pour 2010.

2. BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT 2010 :

Le détail des prévisions budgétaires 2010 est présenté en dépenses et en recettes.

Le budget dont les prévisions s'équilibrent en dépenses et recettes de la manière suivante est adopté à l'unanimité :

Investissement	=	52 280 €
Exploitation	=	161 794 €

III. PROGRAMMES DE TRAVAUX :

- Financement au Titre de la Dotation Globale d'Equipement :

Nous avons présenté deux dossiers (Logements Ercoli et Matériel de voirie = lame+saleuse): il y a lieu de préciser le plan de financement.

- Travaux avec le Syndicat Mixte d'Electrification (SME) :

1. Programme esthétique ligne EDF voirie communale vers Dauphin : du virage de La Tattié jusqu'en limite de Dauphin. 40 % des coûts restent à la charge de la commune à la hauteur de **18509.56 €**, le SME se propose de demander en son nom un financement et de nous basculer les coûts chaque année. Décision adoptée à l'unanimité.
2. Programme esthétique ligne télécom voirie communale vers Dauphin : du virage de La Tattié jusqu'en limite de Dauphin. Les coûts restent à la charge de la commune à la hauteur de **17749.56 €**, le SME se propose de demander en son nom un financement et de nous basculer les coûts chaque année. Décision adoptée à l'unanimité.
3. Programme Eclairages Publics : Montée du Petit Âne et parking : Les coûts restant à charge pour la commune sont de : **8660.13 € et 2887081 €** respectivement pour les deux projets, ces coûts paraissent élevés, un deuxième devis sera réalisé au plus tôt pour comparer les prix.

- Source sulfureuse :

En collaboration avec le Parc Naturel du Luberon qui sera chargé de réaliser une étude, il est prévu de réaliser un aménagement des lieux destiné à la conservation des « vestiges » et la création « d'un parcours explicatif » pour les promeneurs – visiteurs. Une convention sera signée avec le PNR avec un coût de 2500 € d'honoraires (facture établie sur 2011). Certains coûts seront à prévoir sur 2010, 1000 à 1500 € pour des honoraires de géomètre.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

(1) Fonds de compensation de la TVA : Cette convention de reversement avec l'Etat ne sera pas signée par la commune, nous restons dans le cadre de l'ancien système.

(2) Festivités : Choix des animations et fêtes 2010, les dates suivantes sont retenues :

- Premier mai : vide grenier,
- 10 juillet : Théâtre,
- 17 juillet : soirée jazz,
- 24 et 25 juillet : fête du village,
- 14 et 15 août : journée sculpture,
- 18 septembre : soirée rock,
- 19 septembre : vide grenier.

Le conseil autorise Mme Le Maire à signer les contrats avec les différents artistes.

(3) Adhésion de la commune de « Esparron de Verdon » au Syndicat Intercommunal pour la fourrière des Chiens et des Chats. Décision adoptée à l'unanimité.

(4) Service Départemental d'Incendie et de Secours : Financement pour leur congrès à la hauteur de 120 €.

(5) Wifi : Certains habitants du village ne peuvent pas bénéficier du réseau Wifi, la seule possibilité d'accès à internet qu'ils leur restent, est l'installation d'une parabole et la prise d'un abonnement au satellite. Les coûts d'installation et d'abonnement sont importants :

- 200 € d'installation dont 90 € pris en charge par le conseil général,
- 399 € sont à la charge de l'abonné,
- 29.90 € d'abonnement mensuel.

Afin d'équité entre tous les habitants de la commune pour l'accès à internet, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter une participation de 14.90 €/mois et par abonné en faisant la demande. Une demande de participation aux frais d'installation sera faite au niveau de la Communauté de Communes de Haute Provence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le secrétaire de séance,
Michel FOUQUE